

( N° 55. )

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1844.

### **Projet de Loi ouvrant un Crédit supplémentaire de 53,556 fr. 54 c. au Budget de la Guerre de 1843, pour les dépenses du matériel du Génie.**

**LÉOPOLD, Roi des Belges,**

*A tous présens et à venir, Salut:*

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

#### **ARTICLE PREMIER.**

Il est ouvert au Département de la Guerre, sur l'exercice 1843, un crédit supplémentaire de cinquante-trois mille cinq cent cinquante-six francs cinquante-quatre centimes (53,556 fr. 54 c.) pour solde des travaux entrepris par la veuve L. Beeckman, en exécution de son contrat du 10 décembre 1841.

#### **ART. 2.**

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

*Bruxelles, le 1 février 1844.*

*Le Président de la Chambre des  
Représentants,*

*(Signé) LIEDTS.*

*Les Secrétaires,  
(Signés) DE RENESSE.  
HUVENERS.*